



Point statistique

ESPAGNE

Données 2011 à 2015

Collection de données statistiques relatives aux
accidents du travail (AT) et maladies professionnelles (MP)
dans les pays de l'Union européenne

Préambule

L'assurance est obligatoire sauf pour les travailleurs indépendants¹. L'assurance couvre les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles².

Les employeurs peuvent s'assurer auprès d'une mutuelle d'employeurs (*Mutua*) ou directement auprès de l'INSS (*Instituto Nacional de la Seguridad Social*, Institut national de Sécurité sociale). Fin décembre 2011, près de 98 % des employeurs soit environ 1,5 million d'entreprises s'assuraient auprès d'une *Mutua*. Ces entreprises regroupaient 95 % des salariés soit un peu plus de 13,2 millions de personnes. Les autres se tournent vers l'INSS, les régimes autonomes ou l'ISM (*Instituto Social de la Marina*, Institut social de la marine).

Il existe actuellement 20 *Mutuas* qui sont regroupées au sein de l'AMAT³ [*Asociación de Mutuas de Accidentes de Trabajo* - Association des Mutuelles]. L'AMAT, créée en 1986, est une association professionnelle à but non lucratif qui représente les intérêts collectifs et sectoriels des *Mutuas*. Elle assure également la promotion et la défense des intérêts généraux en matière de risques professionnels. L'ensemble est soumis à la tutelle du ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Les *Mutuas* réalisent certaines actions de prévention dans le champ de la Sécurité sociale. Par ailleurs, hors champ de la Sécurité sociale, elles peuvent agir auprès de leurs sociétaires comme des services externes de prévention des risques professionnels. Enfin, depuis août 2010, elles peuvent aussi proposer ces services à des entreprises non sociétaires.

Pour ce qui touche aux moyens, les 20 *Mutuas* disposaient en 2010 de 24 hôpitaux, de 1 002 centres de soins ambulatoires, de 4 780 chirurgiens, de plus de 6 250 médecins et de 2 465 infirmières.

INSS, *Mutuas* et ISM structurent le système de Sécurité sociale AT/MP. Leurs médecins reconnaissent les accidents du travail et de trajet ainsi que les maladies professionnelles des salariés que ces organismes assurent.

Recensement

Les données de sinistralité sont recueillies pour la population affiliée à la sécurité sociale soit 17 087 348 personnes en 2015. Les bénéficiaires de la couverture des risques professionnels sont : les travailleurs affiliés au régime général de la sécurité sociale, les travailleurs du régime spécial des mines de charbon et ceux du régime social des marins (salariés ou non-salariés). Depuis 2004, les travailleurs indépendants sont couverts à condition qu'ils aient opté pour la couverture volontaire des risques d'accident du travail et de maladie professionnelle. Depuis janvier 2012, les travailleurs domestiques sont inclus dans le régime général, ainsi que les régimes spéciaux des travailleurs salariés agricoles, dont font partie les affiliés de l'ancien régime spécial agricole. Depuis 2013, les travailleurs des régimes spéciaux agricoles en situation d'inactivité sont exclus du régime général.

Les accidents du travail et de trajet qui entraînent au moins un jour d'arrêt ainsi que les accidents mortels doivent être déclarés par l'employeur à l'assurance dans un délai maximal de cinq jours après l'accident. La déclaration est électronique via le réseau Delt@ et intègre les variables du système européen SEAT. Une classification (légers, graves mortels) est réalisée par le médecin et figure sur l'arrêt de travail.

Les maladies professionnelles sont déclarées par les organismes qui les ont diagnostiquées. La transmission des déclarations ne se fait que sur des reconnaissances définitives. Il n'y a donc pas

¹ Environ 20 % des indépendants sont assurés soit par une *Mutua* soit par l'INSS. Les autres s'assurent auprès d'une compagnie privée.

² Pour en savoir plus sur les principales caractéristiques du système espagnol d'assurance contre les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles (MP), se reporter au document Eurogip-82/F (http://www.eurogip.fr/images/documents/3472/Eurogip_ATMP_Espagne_82FR.pdf)

³ Pour en savoir plus sur l'AMAT : <http://www.amat.es>

de demande de reconnaissance préalable, et il n'est pas possible de connaître le nombre de cas suspects. Les statistiques ne portent au final que sur le nombre de maladies reconnues.

Elles sont transmises de manière électronique à la Sécurité Sociale via le système **CEPROSS** (Comunicación de Enfermedades Profesionales, Seguridad Social), géré par le Ministère de l'Emploi et de la Sécurité Sociale.

CEPROSS remonte trois catégories de maladies liées au travail :

- Les maladies professionnelles reconnues dans l'année (*partes comunicados*), avec ou sans arrêt. Il s'agit des maladies causées par le travail et listées dans le tableau officiel des maladies professionnelles, reconnues par les autorités nationales selon le Real Decreto 1299/2006⁴. Leur reconnaissance est automatique dès que la maladie trouve son origine dans l'exposition du salarié aux facteurs et substances associés aux maladies listées par la réglementation (article 116 de la LGSS - Loi générale sur la Sécurité sociale).
- Les cas de maladies non listées, mais dont le lien avec le travail est avéré (origine ou aggravation de la maladie en raison du travail). Ils sont considérés comme des accidents du travail et indemnisés comme tels s'ils entraînent un arrêt de travail (article 115 de la LGSS). À cette fin, le système PANOTRATSS – *Pathologies non traumatiques causées ou aggravées par le travail* - a été mis en place afin d'identifier les maladies liées au travail. Le système comprend une liste de 16 catégories associées à des pathologies. Les premières statistiques ont été publiées en 2010. Les données de l'année 2011 ont constituées la première cohorte complète disponible pour l'analyse. Si durant cette analyse une maladie causée par le travail apparaît comme prépondérante, l'information sera transmise à l'INSHT (Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo), ce qui ouvrira la possibilité d'une inscription dans la liste des maladies professionnelles.
- Les décisions d'indemnisation, sous forme d'un capital, d'un préjudice permanent mais non invalidant pour le travail, autrement dit une indemnité pour atteinte à l'intégrité physique.

⁴ Le tableau des maladies professionnelles est disponible à l'adresse suivante : <http://www.boe.es/buscar/pdf/2006/BOE-A-2006-22169-consolidado.pdf>

1. Données statistiques de base

Au 1^{er} janvier 2015, la population totale de l'Espagne s'élevait à 46 449 565 habitants (source : *Instituto Nacional de Estadística*) dont 38,5 millions dans la tranche d'âge allant de 15 à 64 ans. La tendance démographique globale de l'Espagne était à la baisse depuis 3 ans, avec le départ de nombreux résidents étrangers du fait de la crise économique.

En 2014, la population assurée contre les risques professionnels s'élevait à 13 647 832 personnes. Ce chiffre est remonté à 14 084 326 assurés en 2015, soit une hausse de 3,20 %. Cette augmentation est due à la reprise de l'activité et à la hausse en proportion semblable de la population en activité (+3 %). Ce nombre d'assurés est utilisé pour le calcul des indices de fréquence.

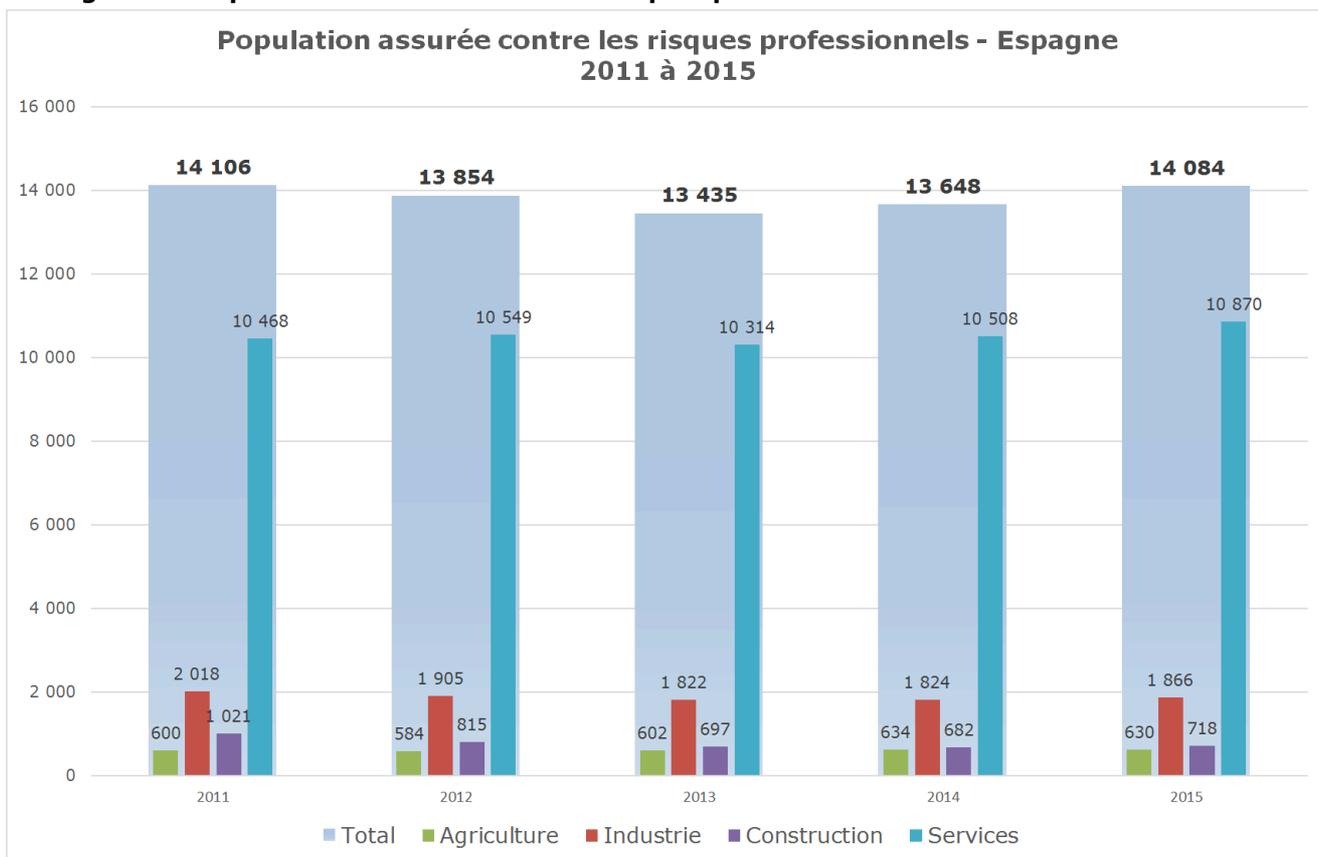
En millions	2014	2015
<i>Population totale</i>	46,51	46,45
<i>Population de plus de 16 ans</i>	38,51	38,50
<i>Population en activité</i>	17,34	17,87
<i>Population salariée</i>	14,29	14,77
<i>Population assurée</i>	13,65	14,08
<i>Nombre d'entreprises</i>	2,80	2,84
<i>Nombre d'entreprises avec salariés</i>	1,26	1,29

La population assurée contre les risques professionnels a augmenté de 3,2 % en un an, soit plus de 400 000 emplois. Elle a essentiellement augmenté dans les services (+362 000 emplois) et la construction (+36 000 emplois).

Population assurée (milliers)	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Agriculture</i>	600	584	602	634	630
(*)	-1,7%	-2,6%	3,0%	5,4%	-0,6%
<i>Industrie</i>	2 018	1 905	1 822	1 824	1 866
	-2,4%	-5,6%	-4,4%	0,1%	2,3%
<i>Construction</i>	1 021	815	697	682	718
	-13,2%	-20,2%	-14,5%	-2,2%	5,4%
<i>Service</i>	10 468	10 549	10 314	10 508	10 870
	0,8%	0,8%	-2,2%	1,9%	3,4%
Total	14 106	13 854	13 435	13 648	14 084
	-0,9%	-1,8%	-3,0%	1,6%	3,2%

(*) **Note :** Les lignes intermédiaires présentent le pourcentage d'évolution des données de la ligne précédente de l'année N-1 à l'année N.

Figure 1 : Population assurée contre les risques professionnels



2. Sinistralité des accidents du travail et de trajet

2.1 Accidents du travail

Répartition par secteur des accidents du travail avec arrêt

Tableau 3 : Accidents du travail (AT) en Espagne					
AT / secteurs	2011	2012	2013	2014	2015
Agriculture	28 059	25 358	27 695	30 250	32 577
	2,1%	-9,6%	9,2%	9,2%	7,7%
Industrie	115 440	88 642	83 623	87 188	94 923
	-11,4%	-23,2%	-5,7%	4,3%	8,9%
Construction	78 966	51 327	41 994	43 043	48 813
	-21,5%	-35,0%	-18,2%	2,5%	13,4%
Services	290 119	243 210	250 972	264 144	281 710
	-6,8%	-16,2%	3,2%	5,2%	6,7%
Total	512 584	408 537	404 284	424 625	458 023
	-10,0%	-20,3%	-1,0%	5,0%	7,9%

Figure 2 : Evolution des AT en Espagne

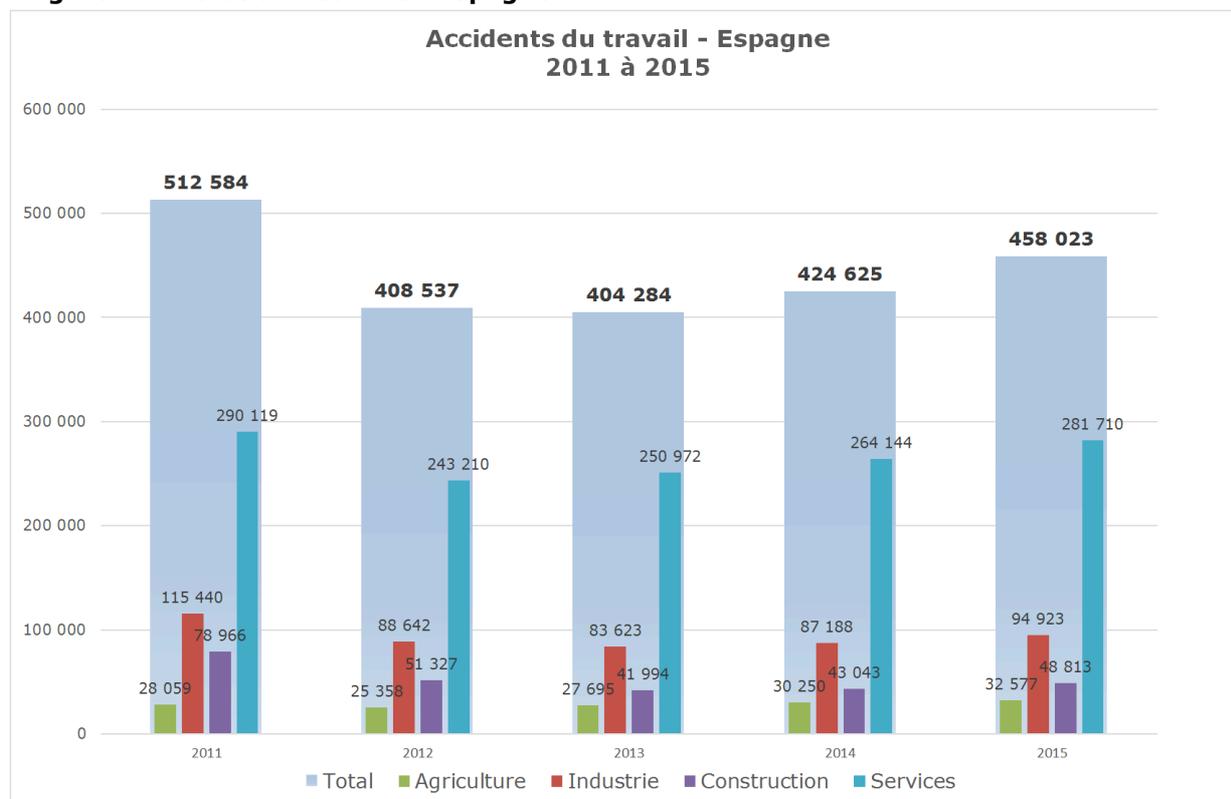
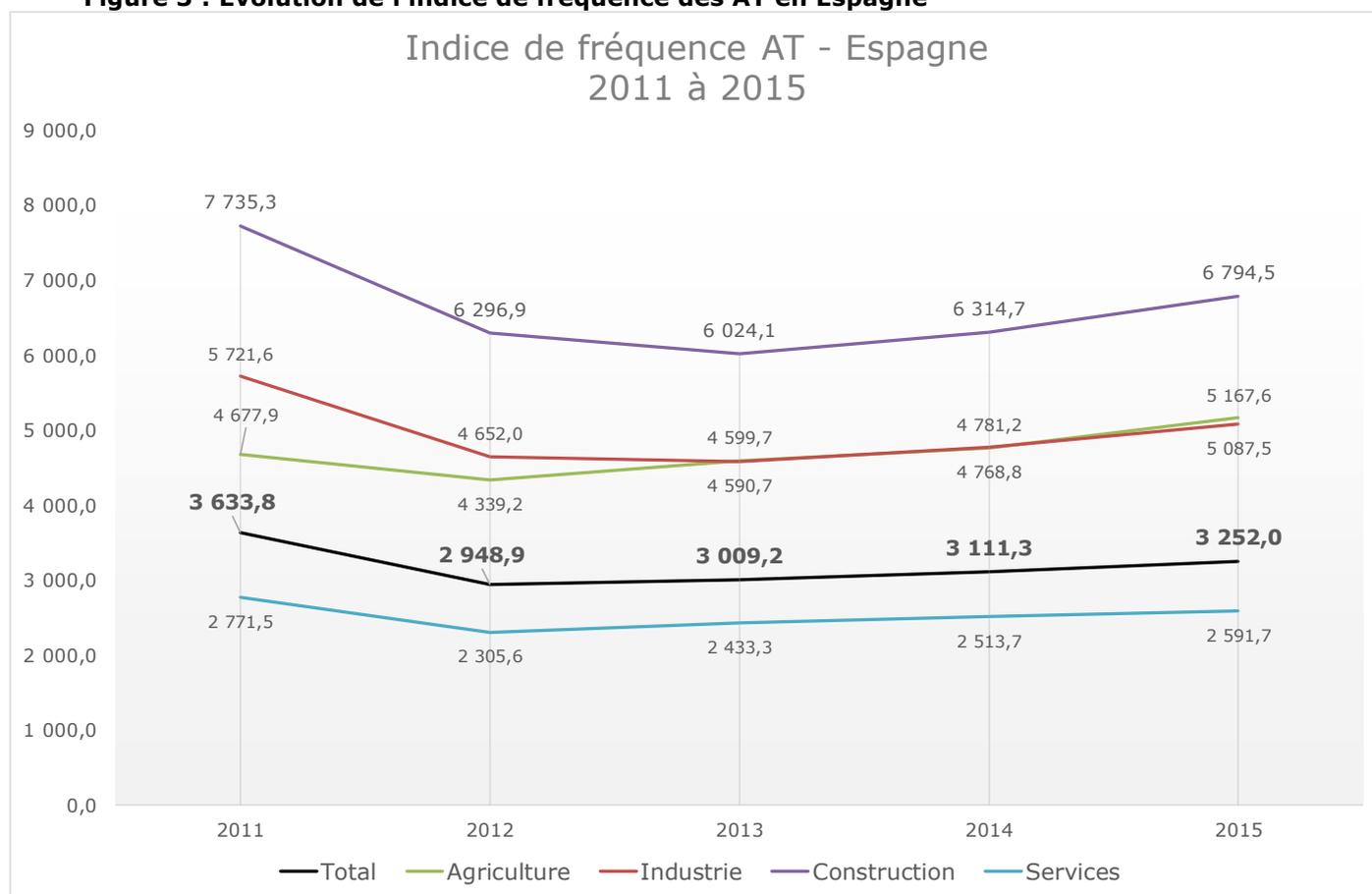


Tableau 4 : Indice de fréquence des AT					
Indice de fréquence	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Agriculture</i>	4 677,9	4 339,2	4 599,7	4 768,8	5 167,6
	3,9%	-7,2%	6,0%	3,7%	8,4%
<i>Industrie</i>	5 721,6	4 652,0	4 590,7	4 781,2	5 087,5
	-9,2%	-18,7%	-1,3%	4,2%	6,4%
<i>Construction</i>	7 735,3	6 296,9	6 024,1	6 314,7	6 794,5
	-9,5%	-18,6%	-4,3%	4,8%	7,6%
<i>Services</i>	2 771,5	2 305,6	2 433,3	2 513,7	2 591,7
	-7,5%	-16,8%	5,5%	3,3%	3,1%
Total	3 633,8	2 948,9	3 009,2	3 111,3	3 252,0
	-9,2%	-18,8%	2,0%	3,4%	4,5%

Figure 3 : Evolution de l'indice de fréquence des AT en Espagne



Le nombre d'accidents du travail est donc en forte hausse en Espagne (+33 498 accidents, soit une hausse de 7,9% en un an). Cette hausse est néanmoins due à une reprise du marché du travail très forte. Tous les secteurs sont concernés en particulier dans les services (+17 566 accidents, soit +6,7%). Cette augmentation est tendanciellement plus forte que celle du nombre de salariés assurés. Ceci laisse donc à penser qu'en période de reprise, les effectifs supplémentaires ont été utilisés et exposés à des risques professionnels plus importants.

L'indice de fréquence espagnol (IF) est défini de la manière suivante :

$$IF = \frac{\text{nombre.accidents.avec.arrêt}}{\text{nombre.travailleurs}} \times 100.000$$

Il correspond à l'indice de fréquence français, à un facteur 100 près.

Le degré d'exposition des salariés espagnols aux accidents du travail est plus important en 2015 qu'en 2014 (+ 4,5%).

Le secteur le plus exposé reste la construction, dont l'indice de fréquence est le double de l'indice de fréquence tous secteurs confondus (6 794 contre 3 252).

Après une longue période de baisse de l'indice de fréquence depuis 2007, celui-ci repart à la hausse en 2012, excepté pour les secteurs de l'industrie et de la construction. Mais ces deux tendances s'inversent dès l'année 2013.

La hausse de l'indice de fréquence et, plus généralement, de la sinistralité au travail en Espagne, semble corrélée à la situation économique du pays : les effets de la reprise économique influencent fortement la hausse des accidents observés.

Répartition par secteur des accidents mortels du travail

En 2015, l'Espagne a enregistré 515 accidents mortels du travail, soit 0,1% de l'ensemble des accidents du travail enregistrés.

Accidents mortels	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Agriculture</i>	59	60	51	81	63
	11,3%	1,7%	-15,0%	58,8%	-22,2%
<i>Industrie</i>	117	102	97	86	130
	3,5%	-12,8%	-4,9%	-11,3%	51,2%
<i>Construction</i>	121	77	62	73	78
	-9,7%	-36,4%	-19,5%	17,7%	6,8%
<i>Services</i>	254	213	237	227	244
	-5,6%	-16,1%	11,3%	-4,2%	7,5%
Total	551	452	447	467	515
	-3,2%	-18,0%	-1,1%	4,5%	10,3%

Figure 4 : Evolution des AT mortels en Espagne

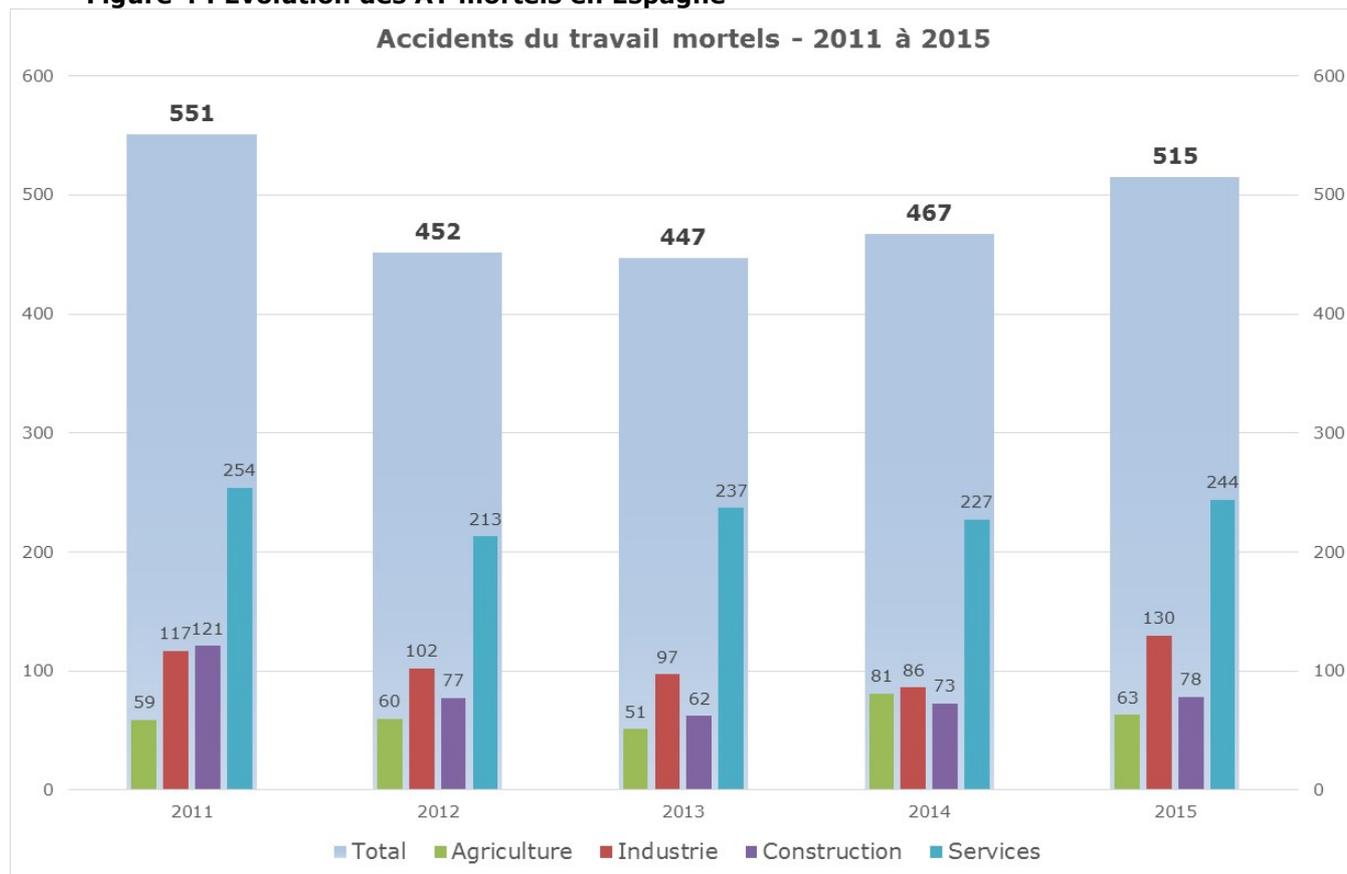
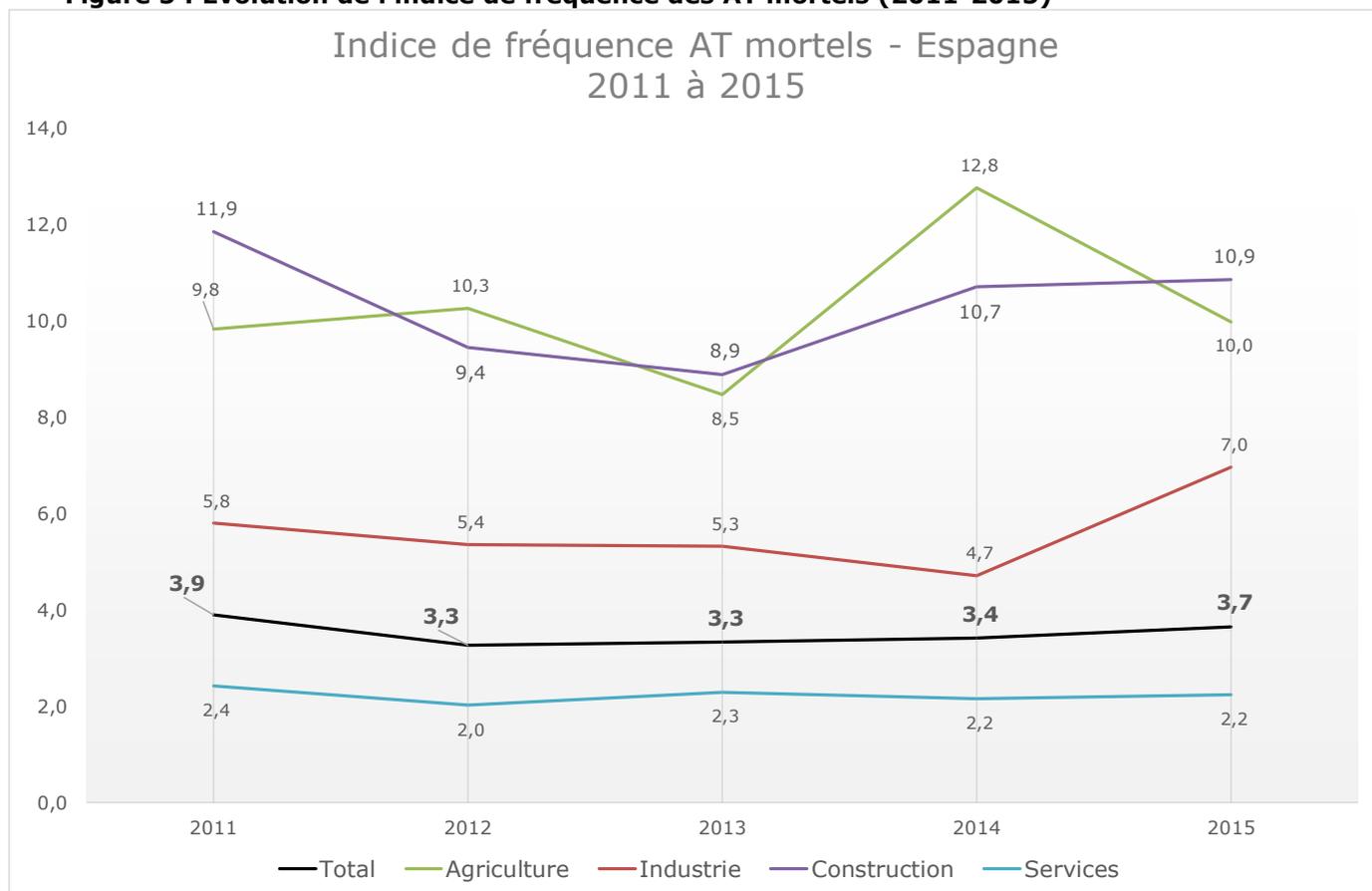


Tableau 6 : Indice de fréquence des AT mortels en Espagne

Indice de fréquence mortel	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Agriculture</i>	9,8	10,3	8,5	12,8	10,0
	13,3%	4,4%	-17,5%	50,8%	-21,7%
<i>Industrie</i>	5,8	5,4	5,3	4,7	7,0
	6,1%	-7,7%	-0,5%	-11,4%	47,7%
<i>Construction</i>	11,9	9,4	8,9	10,7	10,9
	4,1%	-20,3%	-5,8%	20,4%	1,4%
<i>Services</i>	2,4	2,0	2,3	2,2	2,2
	-6,3%	-16,8%	13,8%	-6,0%	3,9%
Total	3,9	3,3	3,3	3,4	3,7
	-2,3%	-16,5%	2,0%	2,8%	6,9%

Figure 5 : Evolution de l'indice de fréquence des AT mortels (2011-2015)



Les accidents mortels augmentent dans une tendance similaire aux accidents non mortels. Néanmoins, la disparité entre les secteurs est très importante. La hausse s'est concentrée sur certains des secteurs :

- L'industrie a connu la hausse des accidents très forte en 2015 (44 accidents supplémentaires, +47,7% d'indice de fréquence).
- Les services (+3,9% d'indice de fréquence) et la construction (+1,4%) sont également en hausse
- Le secteur de l'agriculture a connu une sinistralité forte en 2014 (30 accidents mortels supplémentaires, soit +59 % par rapport à 2013), avant de revenir à son niveau moyen l'année suivante (63). La hausse de l'activité n'y était que de 5%, celle des accidents de 10%.

Accidents du travail avec arrêt selon le taux de gravité

Pour ce qui touche à la gravité, les accidents sont classés en trois catégories : légers, graves et mortels. Cette classification s'effectue à partir des données médicales, rédigées par le médecin, qui figurent sur l'arrêt de travail.

Accidents / Gravité	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Légers</i>	507 637	404 347	400 447	420 829	454 029
	-10,0%	-20,3%	-1,0%	5,1%	7,9%
<i>Graves</i>	4 396	3 738	3 390	3 329	3 479
	-10,9%	-15,0%	-9,3%	-1,8%	4,5%
<i>Mortels</i>	551	452	447	467	515
	-3,2%	-18,0%	-1,1%	4,5%	10,3%
Total	512 584	408 537	404 284	424 625	458 023
	-10,0%	-20,3%	-1,0%	5,0%	7,9%

Indice de fréquence	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Légers</i>	3 598,7	2 918,7	2 980,7	3 083,5	3 223,6
	-9,2%	-18,9%	2,1%	3,4%	4,5%
<i>Graves</i>	31,2	27,0	25,2	24,4	24,7
	-10,1%	-13,4%	-6,5%	-3,3%	1,3%
<i>Mortels</i>	3,9	3,3	3,3	3,4	3,7
	-2,3%	-16,5%	2,0%	2,8%	6,9%
Total	3 633,8	2 948,9	2 918,2	3 065,1	3 306,2
	-9,2%	-18,8%	-1,0%	5,0%	7,9%

Focus sur l'agriculture en 2014

Le secteur agricole a subi une hausse brutale de 50% de son indice de fréquence en 2014, de même qu'en valeur absolue (51 décès en 2013 contre 81 en 2014). Cette augmentation est essentiellement concentrée dans les activités de pêche et d'aquaculture (+23 décès entre 2013 et 2014) et de sylviculture et d'exploitation forestière (+6 décès).

AT mortels (agriculture)	2013	2014
<i>Culture et production animale, chasse et services annexes</i>	36	37
<i>Sylviculture et exploitation forestière</i>	3	9
<i>Pêche et aquaculture</i>	12	35
Total	51	81

Focus sur l'industrie en 2015

Le secteur de l'industrie a connu une hausse de 44 accidents mortels du travail entre 2014 et 2015. En particulier, plusieurs sous-secteurs ont connu une hausse de plus de trois décès.

AT mortels (industrie)	2014	2015	Variation
------------------------	------	------	-----------

<i>Industrie chimique</i>	2	12	10
<i>Fabrication de matériel de transport</i>	3	9	6
<i>Fabrication de machines et équipements</i>	2	8	6
<i>Fabrication de produits minéraux non métalliques</i>	2	8	6
<i>Fabrication de matériel et équipement électrique</i>	0	5	5
<i>Collecte, traitement et élimination des déchets</i>	4	8	4
<i>Consommation, épuration, distribution d'eau</i>	1	4	3
<i>Industrie du cuir et de la chaussure</i>	1	4	3
Total	15	58	43

2.2 Accidents de trajet

L'Espagne a enregistré 71 225 accidents de trajet en 2015, soit une hausse de 7,1% en un an. L'indice de fréquence augmente quant à lui de 3,8%.

Répartition par secteur des accidents de trajet avec arrêt

Acc. de trajet / secteurs	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Agriculture</i>	1 251	1 174	1 206	1 484	1 550
	-0,5%	-6,2%	2,7%	23,1%	4,4%
<i>Industrie</i>	8 492	7 187	6 829	7 061	7 944
	-15,3%	-15,4%	-5,0%	3,4%	12,5%
<i>Construction</i>	4 041	2 885	2 325	2 323	2 735
	-25,9%	-28,6%	-19,4%	-0,1%	17,7%
<i>Services</i>	54 782	51 440	53 386	55 606	58 996
	-8,2%	-6,1%	3,8%	4,2%	6,1%
Total	68 566	62 686	63 746	66 474	71 225
	-10,3%	-8,6%	1,7%	4,3%	7,1%

Figure 6 : Evolution des accidents de trajet (2011-2015)

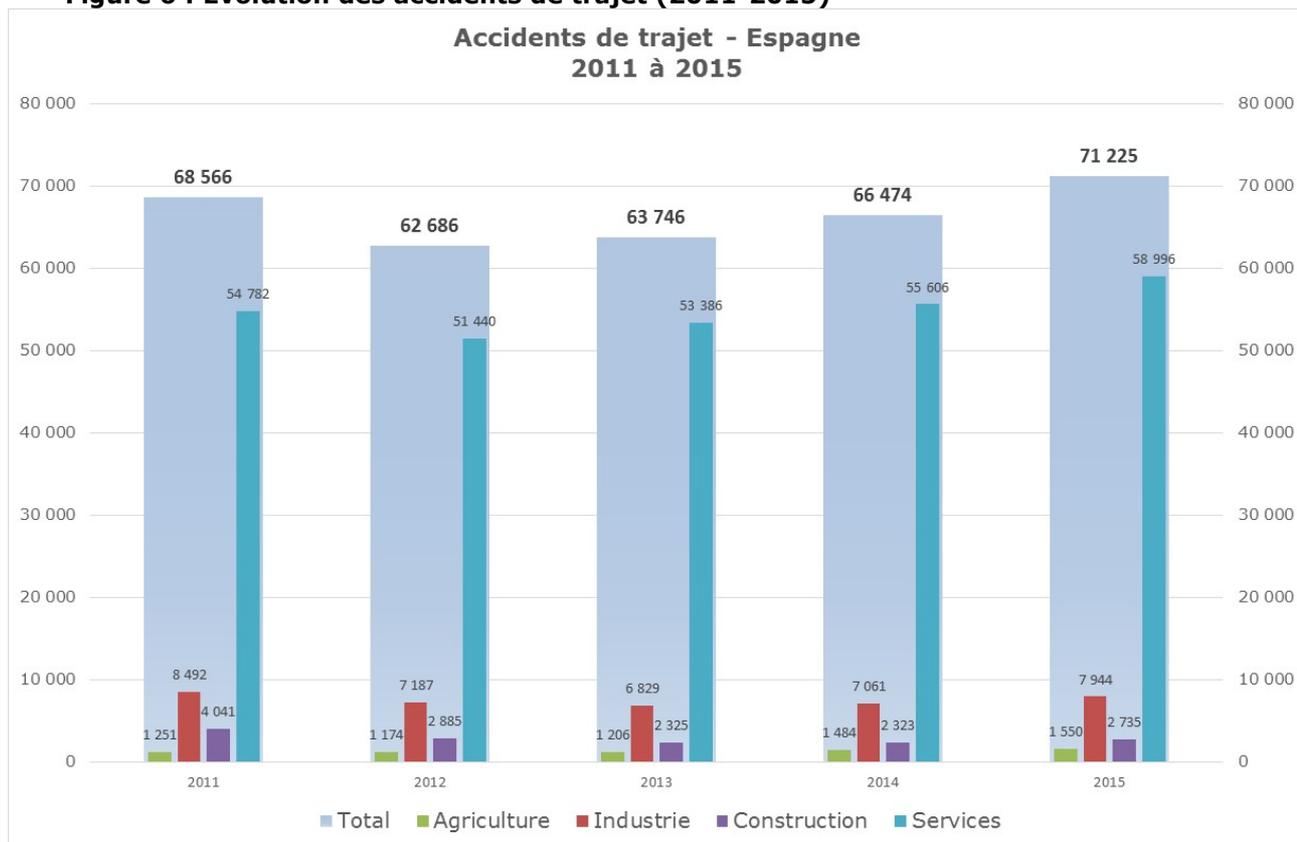
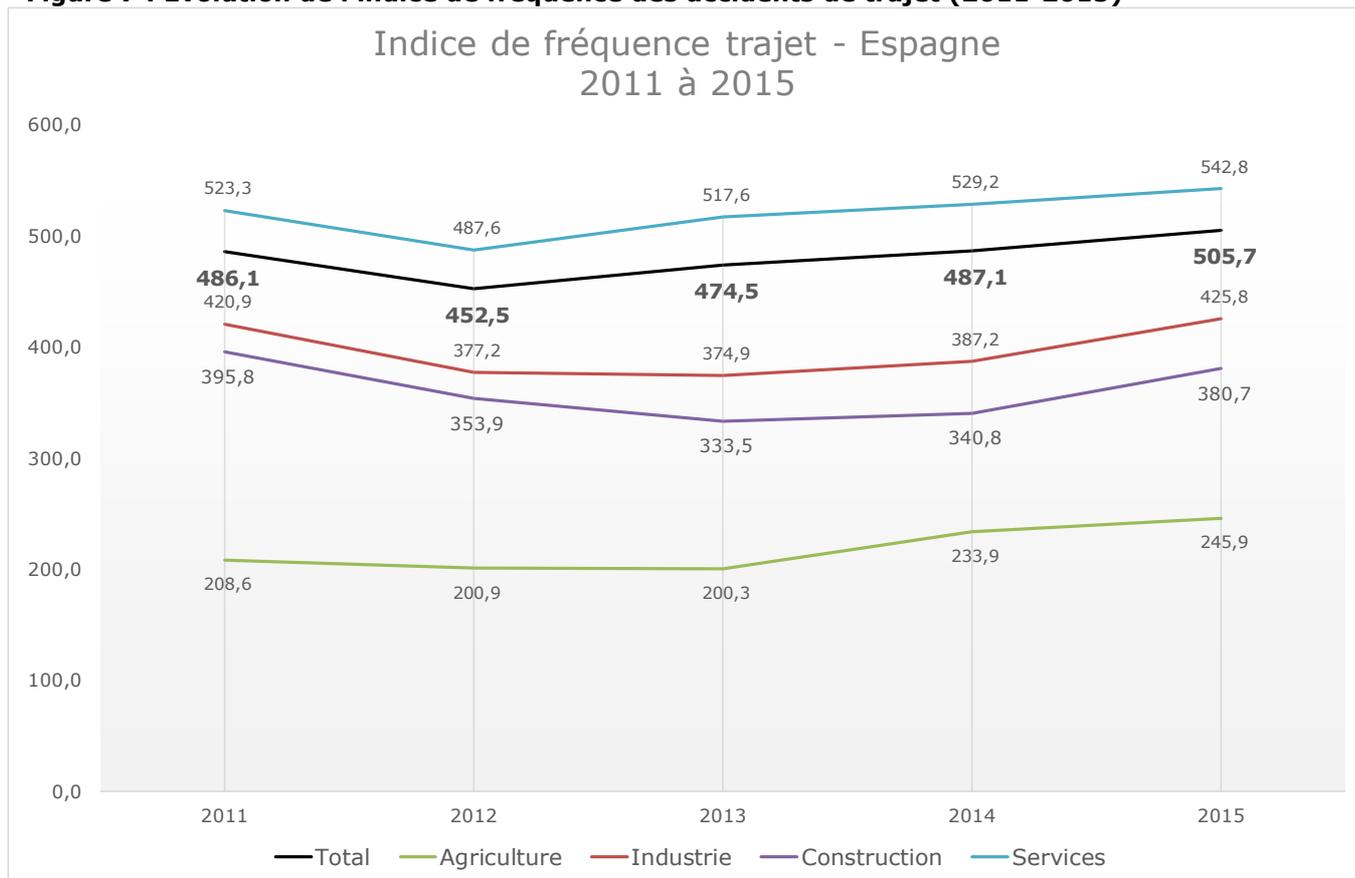


Tableau 12 : Indice de fréquence des accidents de trajet

Indice de fréquence	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Agriculture</i>	208,6	200,9	200,3	233,9	245,9
	1,3%	-3,7%	-0,3%	16,8%	5,1%
<i>Industrie</i>	420,9	377,2	374,9	387,2	425,8
	-13,2%	-10,4%	-0,6%	3,3%	10,0%
<i>Construction</i>	395,8	353,9	333,5	340,8	380,7
	-14,7%	-10,6%	-5,8%	2,2%	11,7%
<i>Services</i>	523,3	487,6	517,6	529,2	542,8
	-9,0%	-6,8%	6,1%	2,2%	2,6%
Total	486,1	452,5	474,5	487,1	505,7
	-9,5%	-6,9%	4,9%	2,7%	3,8%

Figure 7 : Evolution de l'indice de fréquence des accidents de trajet (2011-2015)



Répartition par secteur des accidents mortels de trajet

Parmi les 71 225 accidents de trajet recensés en 2015, 114 ont été mortels, soit 0,2% de l'ensemble des accidents de trajet.

Secteurs	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Agriculture</i>	13	8	7	9	10
	44,4%	-38,5%	-12,5%	28,6%	11,1%
<i>Industrie</i>	36	20	18	27	27
	-16,3%	-44,4%	-10,0%	50,0%	0,0%
<i>Construction</i>	19	7	13	7	9
	-34,5%	-63,2%	85,7%	-46,2%	28,6%
<i>Services</i>	97	77	73	70	68
	-9,3%	-20,6%	-5,2%	-4,1%	-2,9%
Total	165	112	111	113	114
	-12,2%	-32,1%	-0,9%	1,8%	0,9%

Indice de fréquence mortel	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Agriculture</i>	2,2	1,4	1,2	1,4	1,6
	47,0%	-36,8%	-15,1%	22,0%	11,8%
<i>Industrie</i>	1,8	1,0	1,0	1,5	1,4
	-14,2%	-41,2%	-5,9%	49,8%	-2,3%
<i>Construction</i>	1,9	0,9	1,9	1,0	1,3
	-24,5%	-53,9%	117,2%	-44,9%	22,0%
<i>Services</i>	0,9	0,7	0,7	0,7	0,6
	-10,1%	-21,2%	-3,0%	-5,9%	-6,1%
Total	1,2	0,8	0,8	0,8	0,8
	-11,4%	-30,9%	2,2%	0,2%	-2,2%

Accidents de trajet avec arrêt selon le taux de gravité

Acc. de trajet / gravité	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Légers</i>	67 384	61 550	62 745	65 477	70 181
	-10,2%	-8,7%	1,9%	4,4%	7,2%
<i>Graves</i>	1 017	1 024	890	884	930
	-16,5%	0,7%	-13,1%	-0,7%	5,2%
<i>Mortels</i>	165	112	111	113	114
	-12,2%	-32,1%	-0,9%	1,8%	0,9%
Total	68 566	62 686	63 746	66 474	71 225
	-10,3%	-8,6%	1,7%	4,3%	7,1%

Indice de fréquence / gravité	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Légers</i>	477,7	444,3	467,0	479,8	498,3
	-99,4%	-7,0%	5,1%	2,7%	3,9%
<i>Graves</i>	7,2	7,4	6,6	6,5	6,6
	-99,4%	2,5%	-10,4%	-2,2%	1,9%
<i>Mortels</i>	1,2	0,8	0,8	0,8	0,8
	-99,4%	-30,9%	2,2%	0,2%	-2,2%
Total	486,1	452,5	474,5	487,1	505,7
	-99,4%	-6,9%	4,9%	2,7%	3,8%

2.3 Accidents du travail sans arrêt

Accidents du travail	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Avec arrêt</i>	512 584	408 537	404 284	424 625	458 023
	-10,0%	-20,3%	-1,0%	5,0%	7,9%
<i>Sans arrêt</i>	776 162	696 146	688 544	698 024	714 930
	-0,3%	-10,3%	-1,1%	1,4%	2,4%
<i>Ratio</i>	66%	59%	59%	61%	64%

3. Maladies professionnelles

3.1 Données statistiques transmises via CEPROSS

Maladies professionnelles reconnues

Tableau 18 : Maladies professionnelles (MP) par secteur

Par secteur	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Agriculture</i>	351	298	363	366	510
	28,1%	-15,1%	21,8%	0,8%	39,3%
<i>Industrie</i>	8 900	7 134	7 269	7 116	7 526
	1,3%	-19,8%	1,9%	-2,1%	5,8%
<i>Construction</i>	1 481	1 283	1 121	1 075	1 193
	-4,6%	-13,4%	-12,6%	-4,1%	11,0%
<i>Services</i>	7 389	6 996	8 148	8 689	9 901
	17,0%	-5,3%	16,5%	6,6%	13,9%
<i>Non identifié</i>	0	0	0	14	8
Total	18 121	15 711	16 901	17 260	19 138
	7,0%	-13,3%	7,6%	2,1%	10,9%

Tableau 3 : Indice de fréquence des MP

Indice de fréquence	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Agriculture</i>	58,5	51,0	60,3	57,7	80,9
	30,3%	-12,9%	18,2%	-4,3%	40,2%
<i>Industrie</i>	441,1	374,4	399,0	390,2	403,4
	3,8%	-15,1%	6,6%	-2,2%	3,4%
<i>Construction</i>	145,1	157,4	160,8	157,7	166,1
	9,9%	8,5%	2,2%	-1,9%	5,3%
<i>Service</i>	70,6	66,3	79,0	82,7	91,1
	16,0%	-6,0%	19,1%	4,7%	10,2%
Tous secteurs	128,5	113,4	125,8	126,5	135,9
	8,0%	-11,7%	10,9%	0,5%	7,4%

Tableau 4 : MP avec et sans arrêt

Maladies professionnelles	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Avec arrêt</i>	8 919	7 552	7 599	8 112	9 073
	0,5%	-15,3%	0,6%	6,8%	11,8%
<i>Sans arrêt</i>	9 202	8 159	9 197	9 148	10 065
	14,3%	-11,3%	12,7%	-0,5%	10,0%
Total	18 121	15 711	16 796	17 260	19 138
	7,0%	-13,3%	6,9%	2,8%	10,9%
<i>Indemnités pour atteinte à l'intégrité physique</i>	1 273	1 197	1 142	720	808
	-5,3%	-6,0%	-4,6%	-37,0%	12,2%

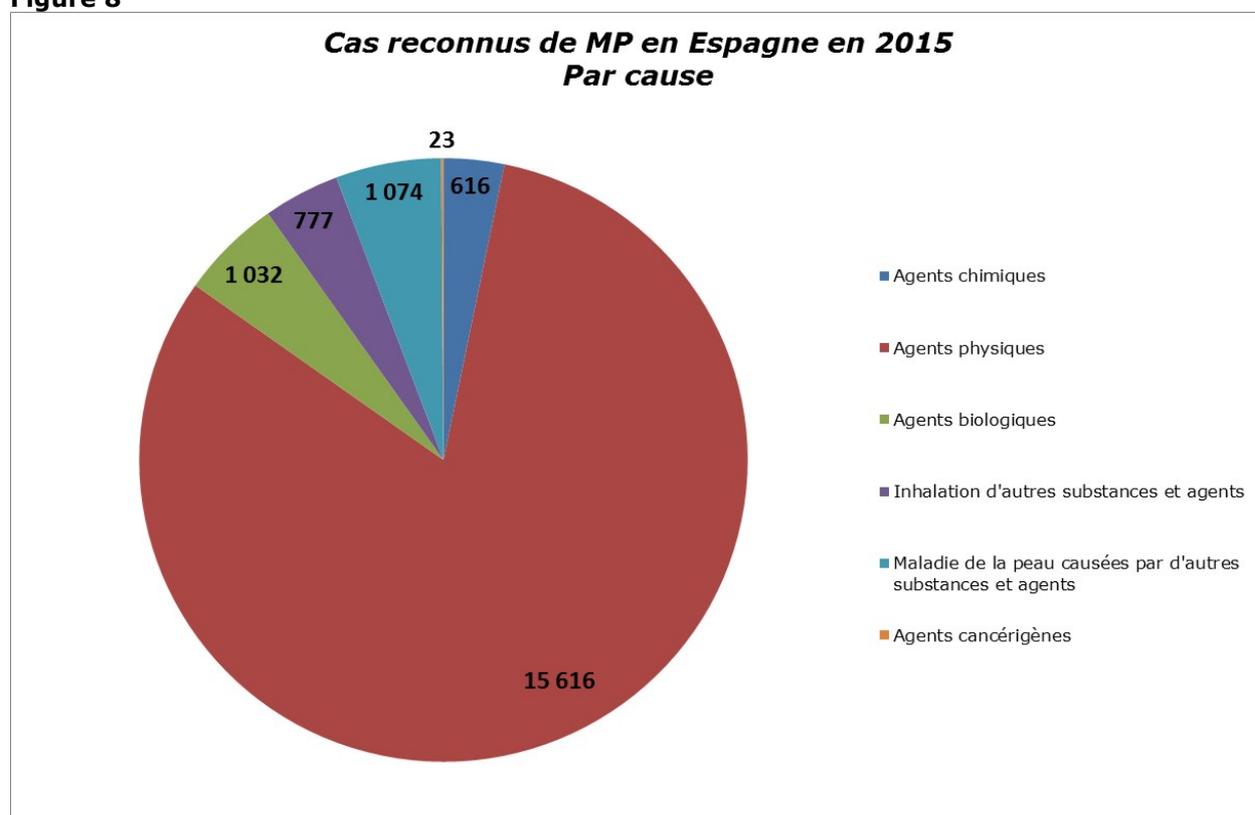
9 073 maladies avec arrêt ont été reconnues en 2015, soit 11,8% de plus qu'en 2014. Le niveau des maladies professionnelles est néanmoins très en deçà du niveau de 2006, année de la réforme du tableau des maladies professionnelles (près de 50% inférieur à celui de 2006).

On observe une hausse très forte des maladies professionnelles reconnues, principalement les maladies causées par des agents physiques.

Tableau 5 : MP par cause

Cause	2011	2012	2013	2014	2015
Agents chimiques	717	587	514	485	616
Agents physiques	14 970	12 898	13 753	14 131	15 616
Agents biologiques	508	521	822	935	1 032
Inhalation d'autres substances et agents	864	700	706	702	777
Maladie de la peau causées par d'autres substances et agents	985	954	947	960	1 074
Agents cancérigènes	77	51	54	47	23
Total	18 121	15 711	16 796	17 260	19 138

Figure 8



Parmi les maladies professionnelles causées par des agents physiques (15 616), on dénombre en particulier 14 042 maladies provoquées par des postures forcées et des mouvements répétitifs au travail (TMS), dont :

- 9 259 maladies par fatigues et inflammation des gaines tendineuses, des tissus péri-tendineux et des insertions musculaires et tendineuses ;
- 4 517 paralysies des nerfs dues à la pression.

Tableau 22 : Focus sur les causes physiques				
Détail agents physiques	2012	2013	2014	2015
<i>Postures forcées et mouvements répétitifs au travail</i>	11 059	13 753	12 576	14 042
<i>Total MP reconnues</i>	15 644	16 796	17 260	19 138
Part	71%	82%	73%	73%

Détail des cas signalés via CEPROSS

Tableau 23 : Détails des cas CEPROSS et PANOTRATSS

Maladies professionnelles CEPROSS	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Maladies professionnelles - CEPROSS</i>	19 195	16 841	16 796	17 260	19 138
<i>Pathologies liées au travail - PANOTRATSS</i>	11 067	8 597	6 860	5 689	5 498
Total maladies causées par le travail	30 262	25 438	23 656	22 949	24 636

Sources : Observatorio de enfermedades profesionales (CEPROSS) y de enfermedades causadas o agravadas por el trabajo (PANOTRATSS) – Informe anual 2015 - ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale – Mars 2016

Note : les données CEPROSS diffèrent des statistiques de MP pour les années 2011 et 2012.

3.2 Données détaillées sur la sinistralité des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles reconnues.
(Le nombre de demandes de reconnaissance n'est pas disponible).

Tableau 24 : Historique des MP (2000-2015)

Année	Nombre
2000	19 622
2001	22 844
2002	25 040
2003	26 857
2004	28 728
2005	30 030
2006	21 905
2007	17 010
2008	18 700
2009	16 850
2010	16 928
2011	18 121
2012	15 711
2013	16 796
2014	17 260
2015	19 138

Source : Anuario de Estadísticas del Ministerio de Trabajo e Inmigración. Années 2000 à 2015

Note : Le système d'enregistrement a été modifié au 1^{er} janvier 2007 et une nouvelle liste de maladies professionnelles est en place depuis cette même date. Ces modifications sont à prendre en compte lors de la comparaison des données postérieures à 2007 avec celles des années précédentes.

4. Données financières

4.1 Données statistiques transmises via CEPROSS

En 2015, le système de Sécurité sociale espagnol comptait (en moyenne annuelle) 9 304 555 pensionnaires, dont 246 227 au titre des accidents de travail et maladies professionnelles.

Types de pension	2013	2014	2015
<i>Incapacité permanente</i>	98 064	96 862	96 087
<i>Retraités</i>	60 439	61 237	61 653
<i>Veuvage</i>	74 989	73 744	72 315
<i>Orphelins</i>	14 834	15 251	15 219
<i>Autres ayant droits</i>	1 057	1 014	953
Total	249 382	248 109	246 227

Le stock de pensions de l'assurance accidents est resté globalement stable entre 2014 et 2015 (-0,8%).

4.2 Indemnités pour incapacités permanentes

Incapacités permanentes	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Incapacité permanente totale</i>	85 400	85 553	84 739	83 868	83 372
<i>Incapacité permanente absolue</i>	10 428	10 261	9 952	9 701	9 489
<i>Grandes invalides</i>	3 492	3 462	3 372	3 292	3 226
Total	99 320	99 275	98 064	96 862	96 087

4.3 Pensions moyennes

Rente moyenne mensuelle (€)	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Incapacité permanente</i>	1 034	1 050	1 069	1 076	1 083
<i>Retraités</i>	1 053	1 085	1 120	1 143	1 164
<i>Veuvage</i>	747	767	788	798	810
<i>Orphelins</i>	385	394	402	406	410
<i>Autres ayant droits</i>	836	862	894	901	914
Total	912	934	956	968	981

Tableau 28 : Rentes moyennes des pensionnaires pour incapacité permanente					
Rente moyenne mensuelle (€)	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Incapacité permanente totale</i>	917	933	952	960	967
<i>Incapacité permanente absolue</i>	1 607	1 635	1 662	1 675	1 686
<i>Grands invalides</i>	2 183	2 221	2 259	2 285	2 304
Total	1 034	1 050	1 069	1 076	1 083

5. Sources statistiques

Les données statistiques reproduites dans ce document proviennent du Ministère de l'Emploi et de la Sécurité Sociale. Elles sont disponibles (en espagnol) à l'adresse suivante :
<http://www.empleo.gob.es/es/estadisticas/index.htm>

Des données précises de sinistralité sont disponibles dans les « *Anuarios* » qui récapitulent les données définitives par année de référence

Des données complémentaires sont disponibles dans la section statistique du site de la Sécurité Sociale :
http://www.seg-social.es/Internet_1/Estadistica/Est/index.htm

Les données sur les maladies professionnelles sont disponibles auprès de l'Observatoire des maladies professionnelles (*Observatorio de Enfermedades Profesionales*) situé dans la section statistique du site de la Sécurité Sociale :
http://www.seg-social.es/Internet_1/Estadistica/Est/Observatorio_de las Enfermedades Profesionales/index.htm

Les données budgétaires des mutuelles d'accidents du travail sont disponibles dans les bilans financiers de la Sécurité Sociale :
http://www.seg-social.es/Internet_1/Estadistica/PresupuestosyEstudi47977/index.htm



EUROGIP est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 1991 au sein de l'assurance "accidents du travail / maladies professionnelles" française. Ses activités s'articulent autour de 5 pôles : enquêtes, projets, information-communication, normalisation et coordination des organismes notifiés. Elles ont toutes pour dénominateur commun la prévention ou l'assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles en Europe.

www.eurogip.fr

Droits de reproduction : EUROGIP se réserve le droit d'accorder ou de refuser l'autorisation de reproduire tout ou partie de ce document. Dans tous les cas, l'autorisation doit être sollicitée au préalable et par écrit et la source doit être impérativement mentionnée.

EUROGIP

Point statistique AT-MP ESPAGNE - Données 2011-2015

Paris : EUROGIP

Réf. Eurogip-122/F

2015 - 21 x 29,7 cm - 23 pages

ISBN : 979-10-91290-81-4

51, avenue des Gobelins - F-75013 Paris
Tél. +33 0 1 40 56 30 40



eurogip

comprendre les risques professionnels en Europe
understanding occupational risks in Europe